



MJC Chaponost 59, rue Étienne Gros - 69630 CHAPONOST - Tél : 04 78 45 25 38

www.mjcchaponost.fr

Inscriptions aux activités 2017 - 2018

Dates d'inscriptions

- Pour les adhérents de la saison 2016-2017, inscriptions à partir du **29 juin 2017** aux horaires d'accueil.
- Pour les nouveaux adhérents, inscriptions à partir du **6 juillet 2017**.
- Fiche d'inscription disponible sur le site mjcchaponost.fr et à l'accueil à partir du **19 juin 2017**.
- **Une fiche d'inscription par personne.**
- Si vous avez une seule activité et aucune remise, possibilité de déposer la fiche d'inscription avec les chèques dans la boîte à lettres de la MJC. (1 à 3 chèques pour les activités et un chèque à part de 13€ pour l'adhésion, à l'ordre de la MJC de Chaponost)

Adhésion 2017-2018

- Elle est uniquement individuelle pour cette saison, le tarif fixé en Assemblée générale de janvier 2017 est de **13 €**.

Tarifs activités hebdomadaires et Ecole de Musique

- **Les tarifs seront disponibles à l'accueil et sur le site à partir du 19 juin 2017.**

Remises

- 10% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même famille, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- 20% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même personne, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- Majoration de 10% du coût total de l'activité (avant remises) pour les extérieurs à Chaponost.
- La remise selon le Quotient Familial est prise en compte seulement pour les Chaponois :

0 – 500	501 - 700	701 – 900	901 – 1200
-30%	-20%	-15%	-10%

Ecole de Musique de la MJC

- Avant les inscriptions et le paiement :
 1. convenir courant juin d'un créneau horaire avec le professeur, si le paiement n'est pas effectué avant le 6 juillet le créneau deviendra libre.
 2. vérifier les créneaux pour la formation musicale ou/et l'atelier d'ensemble (affichés salle arts plastiques à la MJC)

Paielement

- Paiement jusqu'à 3 chèques possible ou prélèvement (mois consécutifs à partir de septembre si paiement avant fin Aout ou partir de la date d'inscription après le 5 septembre).
- Si paiement en espèces versement de la totalité.
- Acceptation des chèques vacances (ANCV) et bons CCAS (avant le 31 octobre 2017)
- Les chèques sont encaissés au 10 de chaque mois